

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellaoui - 6ème Étage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

65420

Déclaration de Maladie : N° P19- 0013978

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07587 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ALFIAZ FAOUZIAFA Date de naissance : 01-01-1959

Adresse : 3 AV AL MASSIRA Agadir

Tél. : 0661 33 69 11 Total des frais engagés Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour Rés
Al Anfa - Etage N° 6 Casablanca

ACCUEIL

Date de consultation : 03/02/2021

Nom et prénom du malade : ALFIAZ Zehra Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Aggravation de la maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 31/03/2021

MH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/03/2021		2	30000	Mr. Loubna ABBAD OPHTHALMOLOGISTE 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca Tél: 05 22 95 1289
04/03/2021				
05/03/2021				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE EL YOSSR Dr Hanane EL MALEH - Pharmacienne Douar Takourante Sidi Ali Ben Hamdouche Km 9 Azemmour - Route de La Plage - Pif Casa Tél : 05 23 37 64 20</p>	03/03/2021	81456 DR Hanane EL MALEH - Pharmacienne Douar Takourante Sidi Ali Ben Hamdouche Km 9 Azemmour - Route de La Plage - Pif Casa Tél : 05 23 37 64 20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 DR. NABIL EL ISLAM 24, Rue des Anglais Casablanca	16/03/2021					2000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			CŒFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION
	$ \begin{array}{r l} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ & 00000000 \quad 00000000 \\ & 35533411 \quad 11433553 \end{array} $			
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 05/03/24, الدار البيضاء، في:

رخصة السياقة

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون
طبيبة سابقة مستشفى 20 غشت

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة المول - العدسات

عمر 24 سنة

جامعة طنجة

54.90 Arthritis 28.5 V.
1) - AllegroSil 10mg x 2. 1mg
28.60 08/05
2) - Chibro 28.19. 1mg
V.

PHARMACIE EL YOUSSEF
Dr Hanane EL MALEH - Pharmacienne
Douar Takourante Sidi Ali Ben Hamdouche Km 9
Azemmour - Route de la Plage - Pjr Casa
Tél : 05 23 37 64 20

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235 Bd Yacoub El Mansour, Ré
d Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél. 05 22 95 12 89

CHIBRO-CADRON
Goutte-Flacon 5 ml
PPV 28.60 DH
A.M.M. Maroc N°116 DMP / 21/NCV
Distribué par les laboratoires SOTHEMA
B.P.N° 1, 27182 Bouskoura-MAROC
6 118001 071425





نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275
ICE : 002212845000044
IF : 30011276 - INP : 33610708

Facture

LUNETTE ISLAM
184. Rue des Anglais
Casablanca

M.

Gene ARRIBAS Zohra

Casablanca, le

16/03/2021

Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
0%g A.D. 0%g A.D.	OD 40% OG 40%	OD 1 OG 1	OD 1 OG 1	OD 1 OG 1
Monture	Métal	Plastique		800,-
V.L. : - OD - OG	- A (-0.125 à 5°) - A (-0.125 à 10°)			600,- 600,-
V.P. : - OD - OG				
ADD./	LUNETTE ISLAM 184. Rue des Anglais Casablanca			
TOTAL				2000,-

Arrêtée la présente facture à la somme de

Deux Mille

D.D.

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -
Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 03/03/21 . الدار البيضاء، في :

رخصة السياقة

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة المول - العدسات

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

- 1 (-0,25, 5)

OEIL GAUCHE

- 1 (-0,75, 100).

ADDITION VISION DE PRES

Dr. Loubna KHAYAF
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, R/
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

